



Centre du Don des Corps
Université Paris Descartes
45 rue des Saints-Pères
75270 Paris cedex 06
☎ : 01 42 60 82 54
☎ : 01 42 86 20 48
☎ : 01 49 26 01 62
secretariat-cdc@parisdescartes.fr

DOCUMENT TRÈS IMPORTANT
À CONSERVER EN ÉVIDENCE À VOTRE DOMICILE

CARTE DE DONATEUR N°..... (à compléter dès réception de celle-ci)

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Demeurant à

Ayant fait don de mon corps au Centre du Don de Corps – Université Paris Descartes – 45, rue des Saints Pères – 75270 PARIS CEDEX 06 - **Tél : 01 42 60 82 54**, je demande que ce service soit informé de mon décès **sans aucun retard** afin que le transport de mon corps puisse être organisé dans les 48 heures maximum qui suivent le décès ainsi que le prévoit le décret du 14 Janvier 87 paru au J.O. du 18 Janvier 1987.

Les personnes présentes au moment de mon décès devront s’assurer que je possède l’original (vert ou orange) de la carte de donateur établie par le service et faire délivrer, par le médecin venu constater le décès, un certificat déclarant que je n’étais atteint(e) d’aucune maladie contagieuse en évolution. En effet, pour des raisons d’hygiène, le Centre du Don des Corps ne peut accepter les corps de personnes atteintes de maladie contagieuse.

Ces mêmes personnes devront également, après avoir téléphoné au numéro ci-dessus, se mettre en rapport soit avec une société funéraire, soit avec un transporteur habilité à effectuer ces transports, dans les 48 heures après le décès. Le transport sera effectué très rapidement, sans mise en bière, c’est-à-dire dans une housse conformément au décret.

Les frais relatifs au transport du corps seront à la charge de mes proches quel que soit le lieu du décès. Ils peuvent être remboursés au même titre que les frais d’obsèques par les Mutuelles ou pris en compte dans les frais de succession.

Au cas où mon décès aurait lieu en dehors de la région Ile-de-France, je déclare léguer mon corps à la Faculté de Médecine la plus proche dans la mesure où cet établissement peut l’accepter.

Je note que mes proches seront informés par le Centre du Don des Corps de l’Université Paris Descartes, lorsque la crémation et le dépôt des cendres au jardin du souvenir du Cimetière Parisien de Thiais auront été effectués.

Fait à

Le

Signature :